



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 20 janvier 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 29 septembre 2016.

Par courrier réceptionné le 10 janvier 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 19 janvier, pour examiner ce projet, que la secrétaire de la CDPENAF, Monsieur Guillaume FENAT a présenté à partir des éléments que vous lui avez fournis.

*La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestier.*

*Elle a également rendu un avis favorable au titre du règlement des zones A et N, assorti de la demande de précision du règlement, dans l'article 2.1.4 : il serait utile de préciser « bâtiments d'habitation existant uniquement » en ce qui concerne les extensions autorisées.*

*Elle assortit également cet avis de la demande de reclasser en A les parcelles agricoles au sud de la ligne TGV au lieu du N actuel.*

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée *et lieu*

*C. de la*  
Monsieur Arnaud ROUSSEAU  
Mairie  
Place de la Mairie  
77440 TROCZY EN MULTIEN

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

*[Signature]*  
Yves SCHENFEIGEL